

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 864 27 avril 2010

## **SOMMAIRE**

AB Advisory & Consulting41428	Les Espaces Réunions S.A 41442
Adagio Business Center41426	Level Advisory S.à r.l 41458
Advent EuroHealth (Luxembourg) Hold-	LS Avanz41446
ing S.à r.l	Mansford Europe Fund I S. à r.l 41467
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l.	Mareste S.àr.l
N° 1 41466	Maussane S.A
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l.	McKinsey Luxembourg41443
N°2	Media Outdoor S.à r.l
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l.	Misenpage S.à r.l
N°3	MKS Investments Italia S.à r.l
Alken Luxembourg S.à r.l	N.C.C.D. S.A
Babcock & Brown Romanina S.à r.l 41439	Nicoma S.à r.l
Blainsburg S.A	N&W Holdings S.à r.l
Chic & Cute S.à r.l	Orelux S.A
Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l 41472	Pasta S.à r.l
Equity Trust Holdings S.à r.l	Phoenix Energy International SA 41457
FBN Luxembourg Holding S.à r.l 41430	Portek Europe S.A
Five X Participations S.A	Portugal (Brisa) S.à r.l
Flint Hills S.A	Procter & Gamble International Funding
Grenat S.A	SCA41454
Groupe Marechal S.à r.l	Ranium International S.A41459
Hardman Properties JV S. à r.l 41459	Relay S.A
Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l	SHCO 1041439
I.N.M. S.à r.l	Société des Domaines Viti-Vinicoles S.A
International Airlines Technical Pool (I.A.T.P.) S.A	Stylistic S.à r.l
IPMC International Participation and Ma-	Swiss & Global Asset Management (Lu-
nagement Consultants S.A 41438	xembourg) S.A
IVL Luxembourg S.A41460	Swiss & Global Multibond Advisory S.A.H.
Julius Baer Multibond Advisory 41452	Vinnolit Two Luxembourg41462
Kendra S.A	Virmont
Kommun Garanti Reinsurance S.A 41428	WARSTEINER Africa S.à r.l
Lantiq Holdco S.à r.l41468	Ximilian S.A
LBREP III Europe S.à r.l., SICAR 41433	Allillian 5.A



## Adagio Business Center, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 138.310.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ADAGIO BUSINESS CENTER" (the "Company"), with registered office at 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered at the trade and companies register under section B 138.310, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 2nd, 2008, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1335 on May 30th, 2008; the articles of incorporation have not been amended since.

The meeting is presided by Mr Bernard MANRY, private employee, residing in L-4941 Bascharage, 85, rue des Prés.

Who appoints as secretary Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

(The "Committee")

The Committee of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The shareholder waives his right to the formalities of prior convening notices and declares that he has been duly informed of the agenda of this meeting.
  - II. The agenda of the meeting is the following:
  - 1. Decision to wind up the Company and put the Company into liquidation.
- 2. Appointment of FIDUCIAIRE TREUCONSULT S.A., with registered office in L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, as liquidator and determination of the powers of the liquidator.
  - 3. Miscellaneous
- III. There has been established an attendance list witnessing the shareholders present and represented and the number of shares, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the committee of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the committee and the notary.
- IV. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore mentioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.
  - V. After deliberation, the following resolutions are taken by 400 votes in favor and 200 votes abstentions.

First resolution

IT WAS RESOLVED TO dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

IT WAS RESOLVED TO appoint FIDUCIAIRE TREUCONSULT S.A., with registered office in L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, as liquidator.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law of August, 10th, 1915 on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and instead thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

Whereupon, the undersigned notary who is conversant with English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by an French translation and that in case of any discrepancies between the English and the French versions, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.



Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ADAGIO BUSINESS CENTER", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 138.310, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1335 du 30 mai 2008; les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernard MANRY, employé privé, avec adresse privée à L-4941 Bascharage, 85, rue des Prése.

Qui désigne comme secrétaire, Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I. L'actionnaire a renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et est apte à tenir la présente assemblée.
  - II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
  - 1. Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa mise en liquidation.
- 2. Nomination de FIDUCIAIRE TREUCONSULT S.A., avec siège social à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
  - 3.Divers.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes par 400 votes pour et 200 votes abstention:

#### Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

## Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur FIDUCIAIRE TREUCONSULT S.A., avec siège social à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Le notaire soussignée qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Manry, R. Thill, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 mars 2010. Relation: LAC/2010/9130. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010040757/108.

(100040760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.



## Kommun Garanti Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 32.916.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 10 mars 2010

A.G. 2010, Comptes 2009

L'Assemblée Générale reconduit au poste d'Administrateur:

- Madame Carina Blank, Administrateur
- Monsieur Björn Ryd, Administrateur
- Monsieur Karl-Agne Lindberg, Administrateur
- Monsieur Micael Dahlberg, Administrateur
- Monsieur Karl-Ove Andersson, Administrateur
- Monsieur Lambert Schroeder, Administrateur

L'Assemblée Générale nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Mats Johan Adner, Sparvhöksvägen 10, SE-85651 Sundsvall (Sweden)
- Monsieur Peder Björk, Norrmalmsgatan 4, SE-85185 Sundsvall (Sweden)
- Monsieur Jonas Borg, Norrmalmsgatan 4, SE-85185 Sundsvall (Sweden)

Leur mandat prendra fin à l'issue l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale nomme également KPMG AUDIT, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour la société KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040753/28.

(100040780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## Swiss & Global Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.535.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung gehalten in englischer Sprache am 15. März 2010 um 16.00 Uhr

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Andrew Hanges, Michel Malpas und Martin Jufer bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011 zu verlängern.

Das Verwaltungsratsmandat von Herrn Fabio Oetterli wird nicht verlängert.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010040696/15.

(100040954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## AB Advisory & Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8278 Holzem, 7, rue du Cimetière. R.C.S. Luxembourg B 151.895.

STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf mars

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:



Monsieur Ali BELCAID, directeur informatique, né à Rabat (Maroc) le 25 mars 1967, demeurant au 7, rue du Cimetière, L-8278 Holzem.

ici représenté par Madame Selma MEDAGHRI-ALAOUI, demeurant au 7, rue du Cimetière, L-8278 Holzem, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Holzem, le 5 mars 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentaire et le mandataire de la partie comparante restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet le conseil informatique, le développement de logiciels, le commerce de matériels informatiques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
  - Art. 3. La société prend la dénomination de «AB ADVISORY & CONSULTING», société à responsabilité limitée.
  - Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mamer.
  - Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.
- **Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.
  - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
  - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.



**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### Souscription et libération:

Les CENT (100) parts ont été souscrites comme suit:

 Monsieur Ali BELCAID, prénommé, cent parts sociales
 100

 TOTAL: cent parts sociales
 100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

## Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2010.

## Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de neuf cents euros (EUR 900,00).

#### Décision de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Ali BELCAID, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-8278 Holzem, 7, rue du Cimetière, Grand-Duché de Luxembourg .

### Remarque

L'attention du comparant a été attirée par le notaire instrumentale sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BELCAID, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 mars 2010, Relation: MER / 2010 / 504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 mars 2010. Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010039756/93.

(100039105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

## FBN Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.608.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of February,

before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"FBN Holding International AG", a public company incorporated in Zug, Switzerland, with its registered office at Alpenstrasse 15, CH 6304 Zug, registered with the Trade Register in Zug under number CH 17030108179 (the "Shareholder"),

here represented by Ms Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Zug (Switzerland), on 15 February 2010.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the Shareholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.



The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "FBN Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 1 st December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2536 dated 29 December 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149608 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-).
- 2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for the new share, with payment of a share premium in a total amount of three hundred million forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 300,049,999.-) by FBN Holding International AG and to accept full payment in cash for the new share.
  - 4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
  - 5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-).

#### Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

# Subscription - Payment

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of three hundred million forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 300,049,999.-) and to fully pay in cash for the share.

The amount of three hundred million fifty thousand euro (EUR 300,050,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share to the Shareholder.

## Third resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

## Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand three hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.



## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize février.

par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"FBN Holding International AG", une société anonyme constituée à Zug, Suisse, ayant son siège social à Alpenstrasse 15, CH 6304 Zug, et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Zug sous le numéro CH17030108179 (I" "Associé"),

représentée aux fins des présentes par Maître Jennifer FERRAND, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Zug (Suisse), le 15 février 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "FBN Luxembourg Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1 er décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2536 en date du 29 décembre 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149608 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-).
- 2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent millions quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 300.049.999,-) par FBN Holding International AG à libérer intégralement en espèces.
  - 4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.
  - 5 Divers.
  - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-).

## Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

## Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent millions quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 300.049.999,-) à libérer intégralement en numéraire.

Le montant de trois cent millions cinquante mille euros (EUR 300.050.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer la part sociale nouvelle à l'Associé.

#### Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions cidessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12,501.-) divisé en douze mille cinq cent une (12,501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

# SERVICE CENTRAL DE LEGI<mark>SLA</mark>TION

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille trois cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 février 2010. Relation: EAC/2010/2012. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Nathalie BOIÇA.

Référence de publication: 2010040178/134.

(100040139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

# LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

# **EXTRAIT**

Il ressort du Conseil de Gérance tenu en date du 19 mars 2010 que:

- 27 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, 727 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, 10 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, 2 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie N, 13 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie P et 14 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie P et 14 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie Q, ont été émises et sont détenues depuis le 19 mars 2010 par LBREP III Europe Holdings, L.P, un "Limited Partnership", ayant son siège social au 1800-1, c/o Aird & Berlis LL, Bay street, ON M5J 2T9 Toronto, Ontario (Canada), enregistré sous le numéro 180360430 du Registre des Sociétés de l'Ontario au Canada;

Dès lors, depuis le 19 mars 2010, les 131 555 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:					
Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts t		
REPE LBREP III LLC	2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA	4324484	25 class J		
LBREP III Europe Holdings, L.P	c/o Aird & Berlis LLP, 1800-181 Bay Street, Toronto, ON M5J 2T9, Canada	180360430	52 Class B, 25 Class C, 39 655 Class E, 41 Class F, 25 Class G, 1 347 Class H, 25 Class K, 25 class M, 43 class N, 1190 class 0, 19 089 Class P, 5 914 Class Q, 58 Class R, 25 Class S, 42 657 Class AA		
River Holdings GP	2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA	4478014	9 908 Class I		
IMP Holdings GP	2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA	4478021	11 451 Class L		

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Pour extrait conforme

LBREP III Europe S.à. r.l., SICAR

Signature

Référence de publication: 2010040699/38.

(100040888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.



## Grenat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 61.448.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 juin 2009

- 1. L'assemblée générale révoque le mandat de la société Auditserv S.à.r.l., commissaire aux comptes.
- 2. L'assemblée générale nomme la société Commissaire aux Comptes S.A., 14, rue Louis Pasteur, L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B 131.410 comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 5 juin 2015 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

LUXEMBOURG, le 3 juin 2009.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIÉS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040674/18.

(100040688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# WARSTEINER Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 140.826.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of March.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company established in the Grand-Duchy of Luxembourg under the denomination of WARSTEINER Africa S.à r.l., having its registered office in L-1114 Luxembourg, 3 rue Nicolas Adames, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.826, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, public notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 7 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2112 dated 30 August 2008 (the "Company").

The articles of incorporation have not been amended since the Company was incorporated.

The meeting is chaired by Maître Patrick Chantrain, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Maître Sophie Arvieux, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the 750 (seven hundred fifty) class A shares and 750 (seven hundred fifty) class B shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, representing the total capital of EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand euro) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- II. The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. Amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company with retroactive effect as from the date of incorporation of the Company.
- 2. Amendment of article 16 of the articles of incorporation of the Company with retroactive effect as from the date of incorporation of the Company.
  - 3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

Article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended with retroactive effect as from the date of incorporation of the Company and shall have the following wording:



" Art. 8. Payments. Save as otherwise provided for in these Articles, each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence."

## Second resolution

Article 16 of the articles of incorporation of the Company is amended with retroactive effect as from the date of incorporation of the Company and shall have the following wording:

" Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

Except as otherwise provided for by unanimous decision of all shareholders, the balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s), in accordance with the provisions set forth hereafter.

Interim dividends may be distributed, at any time, in accordance with the provisions set forth hereafter and under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows: (i) an amount equal to the aggregate amount of the license fees effectively paid by the Company to Warsteiner International KG during the given financial year pursuant to any license agreement in force from time to time shall be allocated in its entirety to the holder of the class B shares, as long as Ariane Holding Limited is the legal and beneficial owner of such class B shares and (ii) all other amounts to be distributed to the shareholder(s) shall be allocated in direct proportion to the number of shares in existence."

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

## Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seizième jour de mars.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de WARSTEINER Africa S.à r.l., ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3 rue Nicolas Adames, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro N° 140.826, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2112 du 30 août 2008 (la "Société").

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La séance est présidée par Maître Patrick Chantrain, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Maître Sophie Arvieux, avocate, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 750 (sept cent cinquante) parts sociales de classe A et les 750 (sept cent cinquante) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 100.- (cents euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 150.000.- (cent cinquante mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des associés tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.



- II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification de l'article 8 des statuts de la Société avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société.
- 2. Modification de l'article 16 des statuts de la Société avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société.
- 3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### Première résolution

Article 8 des statuts de la Société est modifié avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société et a la teneur suivante:

" Art. 8. Paiements. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes."

#### Deuxième résolution

Article 16 des statuts de la Société est modifié avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société et a la teneur suivante:

" Art.16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sauf décision contraire prise à l'unanimité des voix des associés, le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s), conformément aux dispositions qui suivent.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément aux dispositions qui suivent, et sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit: (i) un montant égal à la totalité des redevances effectivement payées par la Société à Warsteiner International KG durant un exercice social donné conformément à tout contrat de licence en vigueur de temps à autres sera distribué en son intégralité aux détenteurs de parts sociales de classe B, aussi longtemps que Ariane Holding Limited sera le détenteur légal bénéficiaire de ces parts sociales de classe B, et (ii) tout autre montant à distribuer au(x) associé(s) sera distribué en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Chantrain, S. Arvieux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2010. Relation: EAC/2010/3181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010040875/144.

(100040641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.



## Groupe Marechal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 119.267.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2010

Les associés décident:

De révoquer du poste de gérant Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérants administratifs:

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Johny, né le 8 août 1979 à Ettelbruck, demeurant à L-9188 Vichten, 8, rue de la Chapelle,

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Paul, né le 20 mars 1985 à Ettelbruck, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De changer le pouvoir de signature de la façon suivante:

la société est engagée par la signature individuelle du gérant technique; ce n'est qu'en cas d'empêchement pour des raisons de santé du gérant technique, dûment constatées par un certificat médical, rendant impossible le fonctionnement normal de la société, que cette dernière sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants administratifs.

Référence de publication: 2010040675/23.

(100040299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## I.N.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 56.807.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2010

L'associé unique décide:

De révoquer du poste de gérant Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérants administratifs:

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Johny, né le 8 août 1979 à Ettelbruck, demeurant à L-9188 Vichten, 8, rue de la Chapelle,

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Paul, né le 20 mars 1985 à Ettelbruck, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De changer le pouvoir de signature de la façon suivante:

la société est engagée par la signature individuelle du gérant technique; ce n'est qu'en cas d'empêchement pour des raisons de santé du gérant technique, dûment constatées par un certificat médical, rendant impossible le fonctionnement normal de la société, que cette dernière sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants administratifs.

Référence de publication: 2010040676/23.

(100040757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## International Airlines Technical Pool (I.A.T.P.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 108.683.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 avril 2009

- 1. L'assemblée générale révoque le commissaire aux comptes Auditserv S.à.r.l..
- 2. L'assemblée générale nomme la société Commissaire aux Comptes S.A. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le nr B 131.410, demeurant 14, rue Louis Pasteur, L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE comme



nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2015 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

LUXEMBOURG, le 10 avril 2009.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIÉS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040677/18.

(100040370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## Equity Trust Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 6.730.450,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 93.519.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la société Equity Trust Holdings S.à r.l. en date du 28 janvier 2010 que les actionnaires ont pris en autres les décisions suivantes:

1. Réélection des gérants jusqu'à l'assemblée Générale qui se tiendra en 2010 et qui approuvera les états financiers 2009:

Nicholas Hayes, né le 14 septembre 1954 à Westcliff, Grande Bretagne, résidant à 6, St Andrew Street, GB-EC4A 3AE, Londres, Grande-Bretagne

Floris van der Rhee, né le 22 juin 1954 à Vlaardingen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à à 3105 Strawinskylaan, 1077 ZX, Amsterdam, Pays-Bas;

Frederik van Tuyll van Serooskerken, né le 12 mai 1967 à Eindhoven, Pays-Bas avec adresse professionnelle à 6 st Andrew Street, GB - EC4A 3AE Londres, Royaume-Uni;

John Jaakke, né le 3 juillet 1954 à Hilversum, Pays-Bas résidant à 10, A.L.G. Bosboom Toussaintlaan, NL-1401 CC Bussum, Pays-Bas;

Rijnhard Willem Ferdinand van Tets, né le 7 avril 1947 à 's-Gravenhage, Pays-Bas avec adresse professionnelle 528-HS, Keizersgracht, NL-1017 EK Amsterdam, Pays-Bas;

Charles Green, né le 31 mars 1964 à Gosport avec adresse professionnelle à 6, St Andrew Street, GB- EC4A 3AE Londres, Royaume-Uni;

Peter Woodthorpe, né le 9 juillet 1953 à Watford, Royaume-Uni résidant à Urbn. La Pepina Bahia De Banus 14, Nueva Andalucia Marbella, Malaga, Espagne

- 2. Nomination en date du 17 décembre 2009 de M. Nils lan Stoesser, né le 6 juillet 1974 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle à 20, Old Bailey Street, EC4M 7LN, Londres, Royaume-Uni. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée Générale qui se tiendra en 2010 et qui approuvera les états financiers 2009.
  - 3. Démission de M. Hugo van Vredenburch, en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2009.
- 4. Réélection du Commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers S.à rl., Réviseur d'entreprises, 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée Générale qui se tiendra en 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Holdings S.à r.l.

Nicholas Hayes

Manager

Référence de publication: 2010041222/36.

(100041118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

## IPMC International Participation and Management Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 64.805.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 juillet 2009

- 1. L'assemblée générale révoque le mandat de la société AUDITSERV S.à r.l. commissaire aux comptes immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 106.384.
- 2. L'assemblée générale nomme la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., commissaire aux comptes, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 131.410, demeurant 14, rue Pasteur,



L-4276 Esch-sur-Alzette, comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Pour copie conforme FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIÉS S.A. Signature

Référence de publication: 2010040678/19.

(100040369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## SHCO 10, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 148.170.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 18 mars 2010

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Maxim Finskiy, né le 25 mars 1966 à Moscou, Russie, résidant professionnellement au Voznesenskiy Pereulok 22, 125993 Moscou, Russie, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Andrey Shchetinin, né le 3 septembre 1967 à Moscou, Russie, résidant professionnellement au Voznesenskiy Pereulok 22, 125993 Moscou, Russie, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Richard Brekelmans, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- de nommer ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, en tant que gérant de classe B de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Monsieur Maxim Finskiy
- Monsieur Andrey Shchetinin

Gérants de classe B:

- Monsieur Richard Brekelmans
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010040735/35.

(100040328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## Babcock & Brown Romanina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 141.326.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l, a Luxembourg company having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507,



holder of two hundred fifty (250) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

by virtue of a proxy given under private seal on March 5 th, 2010.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. The appearer is the sole shareholder of Babcock & Brown Romanina S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker in L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141.326, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on July 16 <sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2302 on September 20 <sup>th</sup>, 2008. (the Company).
- II. That the two hundred and fifty (250) shares of the Company having a par value of EUR 50,- (fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted the Meeting has taken the following resolutions:

#### First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.00) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by two hundred and fifty (250) shares of the Company having a par value of EUR 50,- (fifty euro) each, to twenty two thousand five hundred euro (EUR 22,500.00), by the issue of two hundred (200) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50.00) each.

# Third resolution

The Meeting resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

## Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented as aforesaid, declares to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make payment in full for the one hundred new shares thus subscribed by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of three million nine hundred two thousand eight hundred twenty-four point thirty four euro (EUR 3,902,824.34) towards the Company, said Contribution being valued at three million nine hundred two thousand eight hundred twenty-four point thirty four euro (EUR 3,902,824.34) it being understood that an amount of EUR 10,000.- (ten thousand euro) shall be allocated to the Company share capital and an amount of three million eight hundred ninety-two thousand eight hundred twenty-four point thirty four euro (EUR 3,892,824.34) shall be allocated to the share premium account.

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., through its proxy holder, declared that there exists no impediment, restriction, or limitation to the free transferability of the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations, or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by Babcock & Brown European Investments S.à r.l., of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of Babcock & Brown European Investments S.à r.l., pre-named, attesting that it is the full owner of the Contribution.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

## Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The capital of the company is fixed at twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) divided into four hundred fifty (450) shares of fifty euro (EUR 50,-) each (hereafter referred to as the "Shares". The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.."



# Fifth resolution

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company and Ms Esther Sabokat to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

#### Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du jour du mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu

Babcock & Brown European Investments S.à r.l, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.507

propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 5 mars 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de Babcock & Brown Romanina S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.326, constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven du 16 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2302 du 20 septembre 2008 (la Société).

II. que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'une montant de 10.000,- EUR (dix mille euros) afin de porter le capital de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante euros) chacune, à 22.500,- EUR (vingt-deux mille cinq cents euros) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante euros) chacune.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

## Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur pré désigné, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux parts sociales nouvelles, le nombre pour lequel il a été admis, et de les libérer entièrement par apport (l'"Apport") en nature consistant en une créance d'un montant de trois millions neuf cent deux mille huit cent vingt-quatre virgule vingt-quatre euros (3.902.824,24 EUR) envers la Société, l'Apport évalué à trois millions neuf cent deux mille huit cent vingt-quatre virgule vingt-quatre euros (3.902.824,24 EUR), dont 10.000,- EUR (dix mille euros) seront imputés au capital social de la société, et le solde de trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-quatre virgule vingt-quatre euros (3.892.824,24 EUR) seront imputes sur le compte prime d'émission.

Babcock & Brown European Investments S.à r.l agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables



ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par Babcock & Brown European Investments S.à r.l a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

#### Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à 22.500,- EUR (vingt-deux mille cinq cents euros) représenté par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante euros) chacune entièrement libérée."

## Quartrième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pourvoir et autorise tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 3.300,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 mars 2010. Relation: LAC/2010/10507. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010040867/146.

(100040319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# Les Espaces Réunions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 63.597.

## **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 mai 2009 que:

- la démission de Monsieur Olivier FELLMANN de ses fonctions d'administrateur-délégué et d'administrateur de la société a été acceptée.
  - la démission de Monsieur Dominique COLAIANNI de sa fonction d'administrateur de la société a été acceptée.
- Monsieur Dan EPPS, conseil fiscal, né le 25 juillet 1969 à Echternach, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg a été nommé administrateur pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 18 juin 2009 que:

- Monsieur Dan STUDER, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Leudelange, le 18 juin 2009.

Pour la Société Un mandataire Signatures

Référence de publication: 2010040679/24.

(100040316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## Mareste S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 35.488.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2010

L'associé unique décide:

De révoquer du poste de gérant Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérants administratifs:

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Johny, né le 8 août 1979 à Ettelbruck, demeurant à L-9188 Vichten, 8, rue de la Chapelle,

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Paul, né le 20 mars 1985 à Ettelbruck, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De changer le pouvoir de signature de la façon suivante:

la société est engagée par la signature individuelle du gérant technique; ce n'est qu'en cas d'empêchement pour des raisons de santé du gérant technique, dûment constatées par un certificat médical, rendant impossible le fonctionnement normal de la société, que cette dernière sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants administratifs.

Référence de publication: 2010040680/23.

(100040769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## McKinsey Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.696.

## **EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, tenue en date du 11 décembre 2009, que:

- a) les personnes suivantes ont été réélues gérants, en charge de la gestion journalière de la succursale, pour une période d'une année:
  - 1- Monsieur Marc BEAUJEAN
  - 2- Monsieur Olivier HAMOIR
  - 3- Monsieur Frank BEKAERT
  - 4- Monsieur Marc NIEDERKORN
  - 5- Monsieur Jacques BUGHIN
  - 6- Monsieur Jean RAUCENT
  - 7- Monsieur Ruben VERHOEVEN
  - 8- Monsieur Etienne DENOEL
  - 9- Monsieur Wiebe DRAIJER

Chacune d'entre elles aura le pouvoir individuel d'engager la succursale pour les besoins de sa gestion journalière et pour toutes activités rentrant dans l'objet social de la société, tel que précisé dans les statuts de celle-ci, aussi longtemps qu'elles resteront administrateurs de la société.

b) Par ailleurs, les personnes ci-haut mentionnées, ainsi que Madame Virginia MOLINO, ont également été renommées au Conseil d'Administration de la société mère, Mc Kinsey & Company, Inc. Luxembourg, aux fonctions d'administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés, ou jusqu'à leur démission prématurée ou révocation, conformément aux statuts de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010040683/30.

(100040969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

#### Chic & Cute S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 152.007.

## **STATUTS**

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

#### **ONT COMPARU:**

- 1. Monsieur Antonio DE ABREU MACHADO, dirigeant, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 29 route de Belvaux.
- 2. Madame Rachida AMENHAR, secrétaire responsable, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 313 Allée Lucien Schaeffer.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "Chic & Cute S.à r.l"
  - Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

- **Art. 3.** La société a pour objet le commerce d'articles de textiles, d'articles de confection, du prêt-à-porter et tous accessoires s'y rattachant, avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.
  - Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1 Monsieur Antonio DE ABREU MACHADO, préqualifié	50 parts
2 Madame Rachida AMENHAR, préqualifiée	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

- **Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.
- **Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
  - Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.



Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

## Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonio DE ABREU MACHADO, prédit.

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Rachida AMENHAR, prédite.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4220 Esch-sur-Alzette, rue de Luxembourg-rue Helen Buchholtz, Residence "Marco Polo".

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: De Abreu Machado; Amenhar; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2010. Relation: EAC/ 2010/3316. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010041322/85.

(100041692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

## Maussane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.724.

## **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 16 mars 2010 que:

- la démission de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- M. Stefan LORETZ, employé privé, né le 27.03.1980 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour la Société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010040682/21.

(100040781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

#### LS Avanz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 30B, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 124.928.

Im Jahre zweitausendzehn, den achten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

Die Anteilhaber und Geschäftsführer

- 1.- Herr Liang Quanfeng, aktuel wohnhaft in L-6460 Echternach, 30B, place du Marché, und
- 2.- Frau Sun Xiaoping, aktuel wohnhaft in L-6460 Echternach, 30B, place du Marché

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilinhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LS Avanz" mit Sitz in L-1836 Luxembourg, 16, rue Jean Jaurès

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. Januar 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 798 vom 5. Mai 2007.

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 124.928

Die alleinigen Anteilhaber ersuchten den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

## Einziger Beschluss

Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-6460 Echternach, 30B, place du Marché und in Konsequenz den ersten Absatz von Artikel 4 der Satzung abzuändern wie folgt:

"Art. 4. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Echternach."

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L.QUANFENG, S.XIAOPING, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 mars 2010. Relation: LAC/2010/10509. Reçu 75.-€ (soixante-quinze).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. März 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010040817/33.

(100040828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## Misenpage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 103, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 110.733.

L'an deux mille dix, le vingt deux mars.

Les associés de la société à responsabilité limitée MISENPAGE SARL - RCB N $^{\circ}$  110.733 - 103, rue du Cimetière, L-1338 LUXEMBOURG, ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Cession de parts sociales
- Changements de gérance



#### Première résolution:

Monsieur LE DORZE Yoann - Concepteur Graphiste - demeurant 13, rue de Luxembourg, L-6750 GREVENMACHER cède les 250 parts sociales qui lui appartiennent dans la société MISENPAGE SARL à Madame BEVILACQUA Rosanna - Technicienne en Arts Graphiques - demeurant 103, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg.

#### Deuxième résolution:

Monsieur LE DORZE Yoann démissionne de son poste de gérant technique de la société avec effet immédiat et Madame BEVILACQUA Rosanna est nommée gérante unique.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 22.03.2010.

LE DORZE Yoann / BEVILACQUA Rosanna.

Référence de publication: 2010040684/22.

(100040812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

#### Orelux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier. R.C.S. Luxembourg B 30.210.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 04/08/2008

- 1. L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Romain KETTEL demeurant à Rue de la Gare, 18, L-6187 GONDERANGE, de Monsieur André PIPPIG demeurant à Cité Emile Mayrisch, 78A, L-3855 SCHIFFLANGE et de Madame Isabelle KONSBRUECK demeurant à Rue de Luxembourg, 78, L-6450 ECHTERNACH, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans à l'exception de celui de Madame Isabelle KONSBRUECK. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.
- 2. L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur Madame Paule KETTEL-STRENG, née à Luxembourg le 13 juin 1959, demeurant rue de la Gare, 18, L-6187 GONDERANGE. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.
- 3. L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Romain KETTEL demeurant à Rue de la Gare, 18, L-6187 GONDERANGE, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Romain KETTEL pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.
- 4. L'assemblée générale révoque le mandat de Auditserv S.à.r.l., commissaire aux comptes, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés Luxembourg sous le nr B 106.384.
- 5. L'assemblée générale nomme la société Commissaire aux Comptes S.A., 14, rue Louis Pasteur, L-4276 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés Luxembourg sous le nr B 131.410, comme nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

LUXEMBOURG, le 04/08/2008.

Pour copie conforme FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIÉS S.A. Signature

Référence de publication: 2010040688/32.

(100040701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## N.C.C.D. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 83.330.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 mars 2010:

- 1/ Les mandats d'administrateurs de Messieurs John SEIL et Thierry FLEMING ne sont pas renouvelés.
- 2/ Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;



- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A. société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 mars 2010:

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010040685/30.

(100040853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## Pasta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-7220 Walferdange, 1, place des Martyrs. R.C.S. Luxembourg B 140.599.

> Extrait de résolution de l'Associé unique du 17 mars 2010

L'associé unique de la société Pasta S.à.r.l. a décidé, en date du 17 mars 2010 de prendre les résolutions suivantes:

- Monsieur Julien LUCAS, cuisinier, né à Forbach, le 18/09/1986, demeurant à L-7216 Bereldange, 3, rue Bour, est nommé gérant administratif de la société.

La gérance est donc désormais composée de manière suivante:

Gérant technique:

- Monsieur Roland LUCAS

Gérant administratif:

- Monsieur Julien LUCAS

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

L'associé unique

Référence de publication: 2010040689/24.

(100040317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# N&W Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 186.645.850,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 141.097.

Extraits des résolutions adoptées par les actionnaires de la société en date du 17 mars 2010:

#### 1. Administrateurs:

1.1 Alessio Santarelli, ayant pour adresse professionnelle le 51, Foro Buonaparte, 20121 Milan, Italie a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 15 mars 2010.



1.2 Manfred Zisselsberger, ayant pour adresse professionnelle le 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé gérant de classe A avec effet au 15 mars 2010 pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour extrait conforme Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010040686/19.

(100040692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## Flint Hills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 151.952.

## **STATUTS**

L'an deux mil dix, le dix-sept mars,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert, 19 Grand-Rue,

Ont comparu:

1.- TRIPLE F LIMITED, société de droit des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (lles Vierges Britanniques)

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.c. le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685,

2.- FFF LIMITED, société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, prénommée,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire Emile Schlesser, prédit, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mai 2007, LAC /2007 /8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FLINT HILLS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.



Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affection et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

- **Art. 12.** La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.
- **Art. 13.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.



## Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préquelifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1 TRIPLE F LIMITED, prénommée Cent cinquante-cinq actions	155
2 FFF LIMITED, prénommée cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

## Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mil dix.

#### Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000.00).

## Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1 .- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de SIX ans:

- a. Monsieur Jean FABER, expert-comptable, né le 26 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt
- b. Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, né le 9 février 1964 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt
- c. Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, née le 24 juin 1961 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.
  - 2.-Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de SIX ans:

La société anonyme REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 25.549.

3.- Le siège social est établi à L-1371 Luxembourg, 223 Val Sainte Croix.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lemoye, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 17 mars 2010. Relation: RED/2010/345. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 18 mars 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010040859/143.

(100040449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.



# Swiss & Global Multibond Advisory S.A.H., Société Anonyme Holding, (anc. Julius Baer Multibond Advisory).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 85.427.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung gehalten in englischer Sprache am 15. März 2010 um 15.15 Uhr

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Dieter Steberl, Felix Sager und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010040697/15.

(100040955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## Portek Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 109.750.

Extrait de la décision collective des administrateurs du 31 août 2009

1. Les administrateurs décident d'accepter la démission de M. Goh Boon Lye de son poste d'administrateur de la société Portek Europe S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010040692/13.

(100040646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# Alken Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Virmont).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 130.052.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth February, before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

Mr Gérard Lussan, Managing Director, Concorde Bank Limited, born in Paris, France, on 22 April 1938, residing at Bannatyne Plantation House, Christ Church, Barbados, BWI,

hereby represented by Mr Philipp Gregor, client service manager, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Christ Church, Barbados, on 16 February 2010.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of VIRMONT, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 130.052, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1836 of 30 August 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 7 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2628 of 28 October 2008 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

## Agenda

- 1. Change of the denomination of the Company into Alken Luxembourg S.à r.l.;
- 2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company;



#### 3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution:

The general meeting resolves to change the denomination of the Company into Alken Luxembourg S.à r.l.

#### Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

" Art. 4. The Company will assume the name of "Alken Luxembourg S.à r.l."."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

## A comparu:

Mr Gérard Lussan, Managing Director, Concorde Bank Limited, né à Paris, France, le 22 avril 1938, demeurant à Bannatyne Plantation House, Christ Church, Barbados, BWI,

ici représentée par Monsieur Philipp Gregor, client service manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Christ Church, Barbados, le 16 février 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de VIRMONT, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 130.052, constituée suivant acte notarié en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1836 du 30 août 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2628 du 28 octobre 2008 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

- 1) Changement de la dénomination de la Société en Alken Luxembourg S.à r.l.;
- 2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
- 3) Divers.

L'associée unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en Alken Luxembourg S.à r.l.

#### Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 4. La Société prend la dénomination de «Alken Luxembourg S.à r.l.».»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. GREGOR et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2010. LAC / 2010 / 9685. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010040778/86.

(100040522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

#### Nicoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 89.578.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2010

L'associé unique décide:

De révoquer du poste de gérant Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Nico, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De nommer comme gérants administratifs:

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Johny, né le 8 août 1979 à Ettelbruck, demeurant à L-9188 Vichten, 8, rue de la Chapelle,

pour une durée indéterminée, Monsieur MARECHAL Paul, né le 20 mars 1985 à Ettelbruck, demeurant à L-9189 Vichten, 1, rue Um Knapp

De changer le pouvoir de signature de la façon suivante:

la société est engagée par la signature individuelle du gérant technique; ce n'est qu'en cas d'empêchement pour des raisons de santé du gérant technique, dûment constatées par un certificat médical, rendant impossible le fonctionnement normal de la société, que cette dernière sera valablement engagée par la signature conjointe des gérants administratifs.

Référence de publication: 2010040687/22.

(100040815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## Procter & Gamble International Funding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.825.

Extrait d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 17 mars 2010 que:

- M. Yves De Bruyne a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 22 mars 2010.
- M. Klaus Lindner, né le 3 avril 1952 à Bauzing, Allemagne, et résidant professionnellement au 47 route de Saint-Georges, CH-1213 Petit Lancy 1 (GE), Suisse, a été nommé membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 22 mars 2010 pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour Procter & Gamble International Funding SCA Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040690/19.

(100040714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.



## Advent Euro Health (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.038.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED

"Advent EuroHealth (Cayman) Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number M-235982 and whose registered address is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 12 February 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.038, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 21 January 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and eighty thousand Euro (EUR 1,180,000.-), so as to raise it from its present amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) up to one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) (the "Capital Increase") by the issue of one million one hundred and eighty thousand (1,180,000) new shares divided into (i) one hundred and eighteen thousand (118,000) new ordinary shares of class A (the "New Class A Shares"); (ii) one hundred and eighteen thousand (118,000) new ordinary shares of class B (the "New Class B Shares"), (iii) one hundred and eighteen thousand (118,000) new ordinary shares of class C (the "New Class C Shares"), (iv) one hundred and eighteen thousand (118,000) new ordinary shares of class E (the "New Class E Shares"), (vi) one hundred and eighteen thousand (118,000) new ordinary shares of class F (the "New Class F Shares"), (vii) one hundred and eighteen thousand (118,000) new ordinary shares of class G (the "New Class G Shares"), (viii) one hundred and eighteen thousand (118,000) new ordinary shares of class I (the "New Class H Shares") and (x) one hundred and eighteen thousand (118,000) new ordinary shares of class I (the "New Class I Shares") and (x) one hundred and eighteen thousand (118,000) new ordinary shares of class J Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1.-) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

All the one million one hundred and eighty thousand (1,180,000) New Shares are wholly subscribed by the sole shareholder Advent EuroHealth (Cayman) Limited, prenamed, and paid up by a contribution in kind consisting into the conversion of a claim held by Advent EuroHealth (Cayman) Limited, prenamed, for a global amount of one million one hundred and eighty thousand euro (EUR 1,180,000.-) (the "Contribution in Kind").

The total contribution of one million one hundred and eighty thousand euro (EUR 1,180,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

## Second resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares of one euro (EUR 1.-) each, divided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class H Shares"), (ix) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares")



Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

## Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

"Advent EuroHealth (Cayman) Limited", une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des lles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC-235982 et dont le siège social est au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 12 février 2010.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.038, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 janvier 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C").

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent quatre-vingt mille Euros (EUR 1.180.000,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) jusqu'à un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-) (l'"Augmentation de Capital") par l'émission d'un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) nouvelles parts sociales divisées en (i) cent dix-huit mille (118.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cent dix-huit mille (118.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cent dix-huit mille (118.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cent dix-huit mille (118.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cent dix-huit mille (118.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) cent dixhuit mille (118.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cent dix-huit mille (118.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) cent dix-huit mille (118.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cent dix-huit mille (118.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I") et (x) cent dix-huit mille (118.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie J"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société, payées par un apport en nature consistant dans la conversion d'une créance détenue par l'associé Advent Euro Health (Cayman) Limited, précitée, pour un montant global d'un million cent quatre-vingt mille Euros (EUR 1.180.000,-) (l'"Apport en

L'ensemble des un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par Advent Euro Health (Cayman) Limited, prénommé, et payées par l'Apport en Nature.

L'apport global d'un million cent quatre-vingt mille Euros (EUR 1.180.000,-) entièrement alloué au capital social de la Société.



#### Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune divisées en (i) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (viii) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

#### Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2009. Relation: EAC/2010/2018. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Nathalie BOIÇA.

Référence de publication: 2010040866/143.

(100040501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# Phoenix Energy International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.336.

## **EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 février 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Carlo Giusto Daniele BOATTI
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Madame Nicole THOMMES

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010040691/20.

(100040473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.



## Level Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.975.

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée C&M MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 141.888,

ici représentée par Madame Lucile SAUREN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 janvier 2010.

2) La société anonyme VLC S.A., ayant son siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute, R.C.S. Luxembourg B 102.557, ici représentée par Madame Lucile SAUREN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 25 janvier 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «Ne varietur» par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant resteront annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules et uniques associées de la société LEVEL ADVISORY S.à.r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 26 août 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2529 du 16 octobre 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 mars 2009, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 822 du 16 avril 2009.
  - Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-5314 Contern, 9, rue de Luxembourg, à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

En conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Siège social. (premier alinéa). Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

#### Deuxième résolution

Les associés décident de confirmer les mandats des deux gérants, à savoir:

- Monsieur Marc André LEFEBVRE, employé privé, né à Rocourt (B) le 30 août 1976, demeurant à B-4141 Louveigne, 33, Clos Yves Robert,
- Monsieur Raf Corneef Monique VAN LEUVEN, employé privé né à Hoostraten (B) le 6 novembre 1974, demeurant à L-9841 Wahlhausen, 54, an der Deckt,

et décident que Monsieur Raf Corneef Monique VAN LEUVEN, nommé ci-dessus, exercera désormais la fonction de gérant administratif.

## Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents Euros (800.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L.SAUREN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 février 2010, Relation: LAC/2010/5375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010039518/52.

(100039378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.



## Ranium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 79.411.

## **EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 2 mars 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Référence de publication: 2010040693/17.

(100040497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## Hardman Properties JV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.381.

In the year two thousand and ten, on the first day of March.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Glenn Arrow Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, RCS Luxembourg B number 143.101; and

Glenn Arrow II Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, RCS Luxembourg B number 148.675.

Both here represented by Mrs Sylvie LEXA, companies' director, with professional address in Senningerberg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties (the "Partners") are the sole partners of HARDMAN PROPERTIES JV S.A.R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, routes de Trèves, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 151.381, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 3, 2010, in the process' to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital took the following resolutions:

# First resolution:

The Partners decide to transfer the registered office of the Company from 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

## Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Partners decide to amend the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation, which henceforth shall read as follows:

" Art. 5. First sentence. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg within the municipality of Luxembourg and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager (s)."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.



This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier jour de mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Glenn Arrow Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, RCS Luxembourg B numéro 143.101, et

Glenn Arrow II Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, RCS Luxembourg B numéro 148.675,

Toutes deux ici représentées par Madame Sylvie LEXA, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Senningerberg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes (les «Associés») sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée HARDMAN PROPERTIES JV S. à.r.l., ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 151.381, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 février 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

Les Associés décident de transférer le siège social du 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

## Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

**Art. 5. première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 mars 2010. LAC / 2010 / 9920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010040868/80.

(100040363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

## IVL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.684.

A dater de ce jour, la société ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LIMITED démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:



Le 15 mars 2010.

Advanced Accountants and Associates Ltd

Signature

Référence de publication: 2010040728/12.

(100040887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# Stylistic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 137.392.

Suite à la cession de 100 parts sociales intervenue le 22 décembre 2008, dûment enregistrée le 5 janvier 2010, les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée STYLISTIC S.à r.l. sont réparties comme suit:

 TLVPAP S.A.
 100 parts

 Total
 100 parts

 Fait à Luxembourg, le 18 mars 2010.
 Signature.

Référence de publication: 2010040855/13.

(100040560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

#### Relay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 42.803.

Extrait des résolutions adoptées par les administrateurs de la société en date du 2 novembre 2009:

- 1. La démission de Solon Director Limited, ayant pour adresse professionnelle suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau Bahamas est acceptée et confirmée avec effet au 14 octobre 2009.
- 2. La démission de John Mills, ayant pour adresse professionnelle 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est acceptée et confirmée avec effet au 14 octobre 2009.
- 3. Laure Paklos, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommée en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 14 octobre 2009 et ce jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2010.
- 4. Noel McCormack, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 14 octobre 2009 et ce jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2010.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010040694/22.

(100040989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

### Ximilian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 1, rue de la Sapinière.

R.C.S. Luxembourg B 93.991.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10 Décembre 2009

Le point n° 1. est abordé:

A l'unanimité, la démission de Monsieur MARECHAL Olivier demeurant à B-5100 DAVE, Rue de Marchovaux, 18, de son poste d'administrateur est acceptée.

Le point n° 2. est abordé:

A l'unanimité, la démission de Monsieur MARECHAL Olivier demeurant à B-5100 DAVE, Rue de Marchovaux, 18 de son poste d'administrateur-délégué est acceptée.

Le point n° 3. est abordé:

A l'unanimité, la démission de Monsieur MARECHAL Olivier demeurant à B-5100 DAVE, Rue de Marchovaux, 18 de son poste de Directeur est acceptée.



Le point n° 4. est abordé:

A l'unanimité, la démission de Madame BEGUIN Mireille demeurant à B-6182 SOUVRET Rue du Stocquy 104 de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

Le point n°5. est abordé:

A l'unanimité, la nomination de Monsieur ANGELETTI Jean François demeurant à B-4870 TROOZ Rue Halinsart 152 au poste d'administrateur est acceptée pour une durée de 6 ans.

Le point n°6. est abordé:

A l'unanimité, la nomination de Monsieur ANGELETTI Jean François demeurant à B-4870 TROOZ Rue Halinsart 152 au poste d'administrateur-délégué est acceptée pour une durée de 6 ans. Il aura le pouvoir d'engager la société par sa seule signature

Le point n°7. est abordé:

A l'unanimité, la nomination de Monsieur PETIT Bernard demeurant à B-4020 LIEGE Rue des Fories 17 au poste d'administrateur est acceptée pour une durée de 6 ans.

Le point n°8. est abordé:

A l'unanimité, la nomination de Monsieur PETIT Bernard demeurant à B-4020 LIEGE Rue des Fories 17 au poste d'administrateur-délégué est acceptée pour une durée de 6 ans. Il aura le pouvoir d'engager la société par sa seule signature

Le point n°9, est abordé:

A l'unanimité, la nomination de Monsieur DEMAN Gérard demeurant à B-6182 SOUVRET Rue du Stocquy 104 au poste de commissaire aux comptes est acceptée pour une durée de 6 ans.

Le point n°10 est abordé:

Néant

ANGELETTI Jean François / DEMAN Gérard / PETIT Bernard

Le Président / Le scrutateur / Le secrétaire

Référence de publication: 2010041528/40.

(100041421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

#### Société des Domaines Viti-Vinicoles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 105.980.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18/07/2008

- 1. L'assemblée générale accepte la démission de Auditserv S.à.r.l., commissaire aux comptes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le n° B 106.384.
- 2. L'assemblée générale nomme la société Commissaire aux Comptes S.A., 14, rue Louis Pasteur, L-4276 Esch-sur-Alzette immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le n° B 131.410 comme nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 2 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

LUXEMBOURG, le 18/07/2008.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIÉS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040695/19.

(100040689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# Vinnolit Two Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.700,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.097.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 8 février 2010, l'acceptation de la démission de Janet Hennessy avec effet immédiat en tant que gérant de catégorie A.

Est nommé en remplacement, avec effet immédiat, Michael Ristaino, né le 8 octobre 1961 dans le Massachusetts, U.S.A.; ayant son adresse professionnelle au 75 State Street, Boston, MA, U.S.A. en tant que gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010040723/17.

(100040905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

### Portugal (Brisa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 131.451.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of March.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129918,

holder of 600 (six hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr. Max Mayer, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

by virtue of a proxy given under private seal dated March 5  $^{\rm th}$  , 2010.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearer is the sole shareholder of Portugal (Brisa) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131451, incorporated pursuant to a deed of Martine Schaeffer, notary then residing in Luxembourg, on 24 <sup>th</sup> August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2279 of 11 <sup>th</sup> October 2007 (the Company).

II. That the 600 (six hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting has taken the following resolutions:

#### First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

### Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred euro (EUR 500.00) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.00) represented by six hundred (600) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500.00), by the issue of twenty hundred (20) new shares having a par value of twenty five euro (EUR 25.00) each.

#### Third resolution

The Meeting resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

# Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the pre-named subscriber, represented as aforesaid, declares to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make payment in full for the one hundred new shares thus subscribed by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting an unquestionable, liquid and enforceable claim of a total amount of five million one hundred thirty-three thousand three hundred and fifty-four euro and sixty-seven cents (5,133,354.67€) towards the Company, it being understood that an amount of EUR 500 (five hundred euro) shall be allocated to the Company share capital and an amount of five million one hundred thirty-two thousand eight hundred fifty-four euro and sixty-seven cents (EUR 5,132,854.67) shall be allocated to the share premium account.

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., through its proxy holder, declared that there exists no impediment, restriction, or limitation to the free transferability of the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake



all notifications, registrations, or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by AEIF LH Sub 01 S.à r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of AEIF LH Sub 01 S.à r.l., pre-named, attesting that it is the full owner of the Contribution.

#### Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at EUR 15,500 (fifteen thousand five hundred Euro) represented by 620 (six hundred and twenty) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up."

# Fifth resolution

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company and Mrs. Pascale Haine to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

#### Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A comparu:

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129918,

propriétaire de 600 (six cents) parts sociales de la Société

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 5 mars 2010;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que la partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée Portugal (Brisa) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131451, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Luxembourg du 24 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2279 du 11 octobre 2007 (la Société).
- II. Que les 600 (six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

### Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

## Deuxième résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'une montant de EUR 500 (cinq cents euros) afin de porter le capital de son montant actuel de EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales



de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 15.500 (quinze mille cinq cents euros) par l'émission de vingt (20) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

### Troisième résolution

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur pré désigné, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux parts sociales nouvelles, le nombre pour lequel il a été admis, et de les libérer entièrement par apport (l'"Apport") en nature consistant en de d'un créances liquide et exigible d'un montant total de cinq millions cent trente-trois mille trois cent cinquante-quatre virgule soixante-sept euros (EUR 5.133.354,67) envers la Société, dont EUR 500.- (cinq cents euros) seront imputés au capital social de la société, et le solde de cinq millions cent trente-deux mille huit cent cinquante-quatre virgule soixante-sept euros (EUR 5,132,854.67) seront imputés sur le compte prime d'émission.

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

#### Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 15.500 (quinze mille cinq cents euros) représenté par 620 (six cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune entièrement libérée."

#### Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pourvoir et autorise à tout gérant de la Société et à Mrs Pascale Haine de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 3.600,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.MAYER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 mars 2010. Relation: LAC/2010/10511. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010040821/142.

(100040843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# Blainsburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 134.301.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 mars 2010, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016:

- Monsieur Thierry JACOB, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,



- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est réélue Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010040752/22.

(100040306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

### Media Outdoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 1.030.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.893.

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 8 février 2010, l'acceptation de la démission de Janet Hennessy avec effet immédiat en tant que gérant de catégorie A.

Est nommé en remplacement, avec effet immédiat, Michael Ristaino, né le 8 octobre 1961 dans le Massachusetts, U.S.A.; ayant son adresse professionnelle au 75 State Street, Boston, MA, U.S.A. en tant que gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040724/17.

(100040903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# Five X Participations S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 117.929.

A dater de ce jour, la société ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LIMITED démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

- FIVE X PARTICIPATIONS S.A. - RCSL N°: B 117.929

Le 15 mars 2010.

Advanced Accountants and Associates Ltd

Signature

Référence de publication: 2010040727/12.

(100040890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N° 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.000.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.525.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 8 février 2010, l'acceptation des démissions de Janet Hennessy avec effet immédiat en tant que gérants de catégorie A.

Est nommé en remplacement, avec effet immédiat, Michael Ristaino, né le 8 octobre 1961 dans le Massachusetts, U.S.A.; ayant son adresse professionnelle au 75 State Street, Boston, MA, U.S.A. en tant que gérants de catégorie A pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 février 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010040725/17.

(100040901) Déposé au registre de <u>commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.</u>

#### Kendra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 151.837.

Extrait de la Résolution de l'actionnaire unique en date du 10 mars 2010

Il résulte de la résolution prise par l'actionnaire unique en date du 10 mars 2010 que:

Les nominations de:

- 1. Madame Chantal Mathu, employée privée, née le S mai 1968 à Aye (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la société en 2015, et
- 2. Madame Catherine Koch, employée privée, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la société en 2015.

Sont acceptées en tant qu'administrateurs supplémentaires.

Pour extrait certifié conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG S.A. Signatures

Référence de publication: 2010040747/20.

(100040344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°2, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: GBP 3.000.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.526.

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 8 février 2010, l'acceptation de la démission de Janet Hennessy avec effet immédiat en tant que gérant de catégorie A.

Est nommé en remplacement, avec effet immédiat, Michael Ristaino, né le 8 octobre 1961 dans le Massachusetts, U.S.A.; ayant son adresse professionnelle au 75 State Street, Boston, MA, U.S.A. en tant que gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040726/17.

(100040894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# Mansford Europe Fund I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 246.775,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 111.437.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:
- \* Monsieur Jan Willem OVERHEUL en tant que Gérant de classe A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;
- \* Madame Laurence QUÉVY en tant que Gérante A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;



- \* Monsieur Paul CLARKE en tant que Gérant de classe B de la Société avec effet au 26 janvier 2010;
- De nommer:
- \* Luxembourg Corporation Company S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.
- \* TCG Gestion S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.822, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010040737/25.

(100040778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N°3, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: GBP 3.000.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.527.

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 8 février 2010, l'acceptation de la démission de Janet Hennessy avec effet immédiat en tant que gérant de catégorie A.

Est nommé en remplacement, avec effet immédiat, Michael Ristaino, né le 8 octobre 1961 dans le Massachusetts, U.S.A.; ayant son adresse professionnelle au 75 State Street, Boston, MA, U.S.A. en tant que gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040729/17.

(100040885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# Lantiq Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.045.

# **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 décembre 2009 que:

- la Société a décidé de nommer M. Papken der Torossian, né le 16 décembre 1938 à Antakya (Turquie) et demeurant au 21978 Via Regina, Saratoga, CA 95070, USA, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

De telle sorte que le Conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Caldwell Dominik, demeurant au 2733, Teton Pines Drive, Wilson, WY 83014, USA,
- Monsieur Kenneth James Diekroeger, demeurant au 2180, Stockbridge Ave, Woodside, CA 94062 USA,
- Monsieur Daniel Augustin Artusi, demeurant au 2505, Barton's Bluff Ct., Austin, Texas 78746, USA,
- Monsieur Christian Georg Wolff, demeurant Am Hang 21, 83714 Miesbach, Allemagne,
- Monsieur Jai Krishan Hakhu, demeurant au 16481 S. Kennedy Rd., Los Gatos, CA 95030, USA,
- Monsieur John KNOLL, demeurant au 5, Lomas Court, Menlo Park, USA 94025 Californie,
- Monsieur Papken der Torossian, demeurant au 21978 via Regina, Saratoga, CA 95070, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour LANTIQ HOLDCO S.à r.l. Un mandataire Signatures

Référence de publication: 2010040748/25.

(100040342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

### Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.773.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of February, before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

there appeared

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office at 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 79.540,

here represented by Mr Franck Deconinck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 22 February 2010.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.773, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 September 2009, under number 1792 (hereinafter the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 3 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 9 December 2009, under number 2399.

Such appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder resolves to increase, with economical retroactive effect as of 26 October 2009, the share capital of the Company from its current amount of twenty-six thousand Dollars of the United States of America (USD 26,000) by an amount of two hundred sixty Dollars of the United States of America (USD 260) up to twenty-six thousand two hundred sixty Dollars of the United States of America (USD 26,260) through the issue of one (1) new share of the Company without indication of a nominal value.

### Subscription and Payment

The new share is subscribed by Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., prenamed, represented as stated above, subject to the "Allocation" as defined below.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. makes a contribution in kind consisting in the following:

The remaining contractual rights of Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. under the deed in relation to the investor loan as agreed on 31 August 2009 between Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. and the Company, which was documented on 19 February 2010 in Amsterdam, The Netherlands (the «Investor Loan»), with a principal amount of one billion one hundred seventy-seven million two hundred thirty-six thousand three hundred and twenty-seven euro (EUR 1,177,236,327), which is the equivalent of one billion six hundred seventy-eight million one hundred fifty thousand three hundred and eighty-four Dollars of the United States of America (USD 1,678,150,384), at the spot FX exchange rate as of August 31, 2009 of one point four thousand two hundred fifty-five Dollars of the United States of America/Euro (1.4255 USD/EUR), at a total value of one billion seven hundred sixty-two million five hundred fifty-eight thousand two hundred twenty-eight Dollars of the United States of America and seventy-eight cent (USD 1,762,558,228.78) which corresponds to a total amount of one billion one hundred seventy-seven million two hundred thirty-six thousand three hundred and twenty-seven euro (EUR 1,177,236,327) at the spot FX exchange rate as of 26 October 2009 of one point four thousand nine hundred seventy-two Dollars of the United States of America/Euro (1.4972 USD/EUR), and which shall be allocated as follows (the "Allocation"):

- two hundred sixty Dollars of the United States of America (USD 260) shall be allocated to the share capital of the Company; and



- the remaining one billion seven hundred sixty-two million five hundred fifty-seven thousand nine hundred sixty-eight Dollars of the United States of America and seventy-eight cents (USD 1,762,557,968.78) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. hereby expressly transfers, with economical retroactive effect as of 26 October 2009, its remaining contractual rights under the Investor Loan to the Company and the Company hereby expressly accepts the same from Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A..

Following the issue of the new share of the Company without indication of a nominal value, said share was fully paid up, as mentioned above, in accordance with the Allocation as defined above.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. expressly declares through its proxy to contribute to the Company, with economical retroactive effect as of 26 October 2009, its above-mentioned interests.

The value at which the contribution was made was approved by a report established on 22 February 2010 by the board of managers of the Company.

The conclusion of the report is the following:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the new share without indication of a nominal value together with a share premium of USD 1,762,557,968.78. The total amount of the contribution is USD 1,762,558,228.78.»

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that it is the sole owner of the remaining contractual rights under the Investor Loan and has full power, right and authority to transfer the remaining contractual rights under the Investor Loan to the Company.

If supplementary formalities are required in order to implement, with economical retroactive effect as of 26 October 2009, the transfer of the remaining contractual rights under the Investor Loan, Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

### Second resolution

As a consequence of the contribution above mentioned, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

**«Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at twenty-six thousand two hundred sixty Dollars of the United States of America (USD 26,260), represented by one hundred one (101) shares without indication of a nominal value.».

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand five hundred euro (EUR 7,500).

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois février,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

#### a comparu

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.540,

ici représentée par Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 22 février 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seule associée de Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, constituée suivant acte



reçu par le notaire soussigné en date du 30 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 septembre 2009, numéro 1792, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.773 (ciaprès la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné ne date du 3 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 décembre 2009, numéro 2399.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter, avec effet économique rétroactif au 26 octobre 2009, le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-six mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 26.000) par un montant de deux cent soixante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 260), jusqu'à un montant de vingt-six mille deux cent soixante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 26.260) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale sans indication de valeur nominale.

### Souscription et Libération

La nouvelle part sociale est souscrite par Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, soumise à la «Contribution» comme définie ci-dessous:

Le reliquat des droits contractuels de Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. en relation avec le deed in relation to the investor loan as agreed on 31 August 2009 entre Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. et la Société, qui a été acté le 19 février 2010 à Amsterdam, Pays-Bas (le «Prêt d'Investisseur»), avec un montant principal d'un milliard cent soixante-dix-sept millions deux cent trente-six mille trois cent vingt-sept euros (EUR 1.177.236.327), qui correspond à un milliard six cent soixante-dix huit millions cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.678.150.384), au taux de change FX du 31 août 2009 d'un virgule quatre mille deux cent cinquante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique/Euro (1,4255 USD/EUR), à une valeur totale d'un milliard sept cent soixante-deux millions cinq cent cinquante-huit mille deux cent vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix-huit cents (USD 1.762.558.228,78) correspondant à un montant total d'un milliard cent soixante-dix-sept millions deux cent trente-six mille trois cent vingt-sept euros (EUR 1.177.236.327) au taux de change FX du 26 octobre 2009 d'un virgule quatre mille neuf cent soixante-douze dollars des Etats-Unis d'Amérique/Euro (1.4972 USD/EUR) qui seront affectés comme suit (la «Contribution»):

- deux cent soixante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 260) seront affectés au capital social de la Société, et
- les autres un milliard sept cent soixante-deux millions cinq cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix-huit cents (USD 1.762.557.968,78) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Par la présente Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. transfère expressément, avec effet économique rétroactif au 26 octobre 2009, le reliquat de ses droits contractuels sous le Contrat de Prêt d'Investisseur à la Société et par la présente la Société accepte expressément la même chose de Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A..

Suite à l'émission de la nouvelle part sociale de la Société sans indication de valeur nominale, ladite part sociale a été entièrement libérée, comme mentionné ci-dessus, conformément à l'Affectation comme définie ci-dessus.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société, avec effet économique rétroactif au 26 octobre 2009, les actifs ci-dessus mentionnés.

La valeur de l'apport a été approuvée par un rapport établi le 22 février 2010 par le conseil de gérance de la Société. La conclusion du rapport est la suivante:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the new share without indication of a nominal value together with a share premium of USD 1,762,557,968.78. The total amount of the contribution is USD 1,762,558,228.78.»

Ledit rapport restera annexé au présent acte.

L'apporteur agissant par son représentant, déclare qu'il est le seul propriétaire du reliquat des droits contractuels sous le Contrat du Prêt d'Investisseur et qu'il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer, le reliquat des droits contractuels sous le Contrat de Prêt d'Investisseur à la Société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert du reliquat des droits contractuels sous le Contrat de Prêt d'Investisseur, avec effet économique rétroactif au 26 octobre 2009, Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

# Deuxième résolution

Suite à l'apport qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:



**«Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-six mille deux cent soixante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 26.260), représenté par cent et une (101) parts sociales sans indication de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DECONINCK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2010. LAC / 2010 / 9677. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010040777/176.

(100040515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: GBP 82.722.060,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.721.

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 8 février 2010, l'acceptation de la démission de Janet Hennessy avec effet immédiat en tant que gérant.

Est nommé en remplacement, avec effet immédiat, Eileen Sivolella, née le 20 août 1964 dans le New Jersey, U.S.A.; ayant son adresse professionnelle au 75 State Street, Boston, MA, U.S.A. en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040730/16.

(100040859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

# MKS Investments Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.877.

#### **EXTRAIT**

Lors d'une résolution tenue par voix circulaire, les associés ont pris note de la démission de Monsieur Luca Moretti, de son poste de gérant B de la Société avec effet au 18 novembre 2008 et ont décidé de nommer Madame Louise Turner, née le 6 août 1976 à Manchester, Royaume-Uni, résidant au 83, Canning Street, L8 1NW Liverpool, Royaume-Uni, gérant B de la Société avec effet au 18 novembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 19/03/2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010040733/17.

(100040806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck